

## DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS GS DÉDOUBLÉES

### CADRAGE 54

*Pour combattre la difficulté scolaire dès les premiers apprentissages et soutenir les élèves les plus fragiles, il est essentiel de renforcer les actions pédagogiques dès la grande section de maternelle et d'harmoniser les pratiques des enseignants en REP et en REP+.*

#### LE COMITÉ DE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

- S'associe à la conduite du changement relatif au dispositif de dédoublement.
- Rédige un cadrage qui s'inscrit dans les objectifs nationaux de ce dispositif.
- Définit les modalités d'accompagnement des équipes enseignantes sur l'ensemble du département.
- Met en place une formation de formateurs associant l'INSPE.
- Élabore et met à disposition des formateurs des contenus et des ressources pour l'accompagnement et la formation.
- Se réfère aux travaux des groupes départementaux Maternelle, Français et Mathématiques.
- S'appuie, entre autres, sur les observations des équipes de circonscription pour nourrir la réflexion portant sur l'accompagnement du dispositif au niveau départemental.
- Mesure et évalue les effets produits à partir d'un faisceau d'indicateurs.

#### L'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

- Assure une veille pédagogique concernant les GS dédoublées.
- Transmet le présent cadrage à toutes les équipes (directeurs, coordonnateurs, enseignants et membres du RASED) des écoles concernées.
- Organise un temps de concertation avec les équipes pédagogiques au cours de l'année N-1 pour présenter ce cadrage et répondre aux premières questions des enseignants.
- Diffuse auprès des directeurs des ressources et des outils pour concevoir le projet puis accompagner sa mise en œuvre.
- Valide le projet de chaque école, et son évolution éventuelle, au regard de l'argumentation apportée par les équipes pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves : contraintes spécifiques, enjeux et choix pédagogiques.
- Veille à ce que le dispositif ne soit pas construit comme celui d'un enseignant surnuméraire, le champ d'intervention doit se limiter aux élèves de GS.
- Est associée à la concertation des équipes sur l'organisation pédagogique et la répartition, qui doit être centrée sur l'intérêt et la réussite des élèves.
- Vérifie la validité des répartitions proposées au regard du cadrage départemental.

- Organise, élabore et anime la formation des enseignants de GS dédoublées dans le cadre du PDFC (animations pédagogiques, stages et constellations).
- A partir de la rentrée, accompagne le déploiement du dispositif en proposant, si nécessaire, des aménagements nécessités par la réalité du terrain.
- Organise des observations en classe au minimum trois fois dans l'année, outillée d'une grille d'observation, suivies de réunions de concertation.
- Contribue à l'évaluation du dispositif.

### **LE COORDONNATEUR DU RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

- Fait remonter à l'IEN les besoins identifiés et contribue à initier des projets adaptés à ces derniers.
- Participe à la mutualisation des ressources au sein des classes concernées.
- Favorise la mise en place d'actions à destination des parents (cafés des parents, entretiens individuels, actions de coéducation ...).
- Participe à certaines réunions de concertation concernant ce dispositif, à la demande des équipes pédagogiques ou de l'IEN.
- Contribue à l'évaluation du dispositif.

### **LES FORMATEURS ASSOCIÉS (DEA, PEMF)**

- Proposent des outils et participent à leur construction avec l'équipe de circonscription.
- Contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation.

### **LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE D'ÉCOLE**

*Associé à la conduite du changement, le directeur est le chef d'orchestre de la mise en œuvre du dispositif. Ce dernier ne concerne pas uniquement les enseignants de GS. En effet, des choix concernant l'utilisation des locaux, l'achat de matériel, l'harmonisation des outils et supports, la répartition des élèves, etc. concernent toute l'école.*

- Renforce la réflexion en équipe pour concevoir un fonctionnement d'école avec les autres classes et de liaison avec les classes de CP au service de la cohérence du travail collectif.
- Informe et associe à la réflexion les Atsems qui appartiennent à la communauté éducative (Décret 2018).
- Impulse une liaison GS-CP innovante (Référence : Fiche outil pour la liaison GS-CP Groupe31)
- Veille à ce que le dispositif ne soit pas conçu comme l'ajout d'un enseignant surnuméraire.
- Pilote l'élaboration du projet en équipe, finalise sa rédaction. Il veille à inscrire le dispositif dans le projet d'école, en se référant à la trame départementale.
- Reste vigilant à une prise en compte efficace des résultats aux évaluations CP et CE1 par les enseignants de cycle 1.
- Répartit les classes entre les enseignants après avis du conseil des maitres. Il convient de privilégier la prise en charge des GS dédoublées par des enseignants expérimentés dans ce niveau de classe et/ou en capacité de se mobiliser sur le développement de ces nouvelles compétences.

- Répartit les élèves en concertation en veillant à la constitution de classes de GS de niveau hétérogène. En revanche, dans la mesure du possible, les cours doubles MS-GS seront évités.
- Veille à ce que les classes de GS dédoublées soient attenantes.
- Organise un temps d'information des parents et lors du conseil d'école pour expliquer les enjeux du dispositif et les choix effectués par l'équipe pédagogique.
- Contribue à l'évaluation du dispositif.

### LES ENSEIGNANTS EXERÇANT DANS UNE CLASSE DÉDOUBLÉE

*Parce que réduire les effectifs des classes n'est pas le seul gage de réussite, la mise en place d'une pédagogie s'appuyant sur un réel changement des pratiques est également nécessaire.*

- Informent les familles du fonctionnement du dispositif et de ses enjeux.
- Conçoivent, planifient en équipe leur enseignement exclusivement en direction des élèves de GS dédoublées et harmonisent au mieux les pratiques (programmation, manuels, outils, modalités d'évaluation des résultats des élèves...).
- Peuvent se spécialiser par domaine d'apprentissage, au niveau des préparations comme de l'animation des séances.
- Se réfèrent aux ressources institutionnelles (Eduscol) pour faire évoluer leur pratique professionnelle au bénéfice des apprentissages de tous les élèves.
- Veillent au développement de l'autonomie de tous les élèves en évitant le sur étayage lié à l'effectif réduit.
- Mettent l'accent sur la différenciation pédagogique, l'explicitation et le retour sur les 'erreurs' et les réussites des élèves.
- Sollicitent en cas de besoin l'équipe de circonscription et/ou le coordonnateur.
- Contribuent à l'évaluation du dispositif.

### LIAISON GS-CP (SE RÉFÉRER A LA FICHE OUTIL)

5 axes d'action pour une transition facilitée :

Axe 1 : liaison autour des pratiques enseignantes et des gestes professionnels liés aux apprentissages

Axe 2 : liaison autour des outils et supports

Axe 3 : liaison autour des organisations et dispositifs

Axe 4 : liaison autour des rencontres d'élèves

Axe 5 : liaison autour de l'accompagnement à la scolarité à l'école élémentaire (spécifique GS-CP)

### ECHÉANCIER POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE DÉDOUBLEMENT DES GS

- Mai 2021 : rencontre de l'IEN avec les équipes de maternelle (recueil des représentations des enseignants sur ce dispositif, présentation du dispositif, positionnement des enseignants sur les classes).
- Juin 2021 : présentation de la grille d'aide à la réflexion pour l'organisation pédagogique.
- Fin septembre-début octobre : Rencontre par école, autour de la grille renseignée dans le cadre d'un conseil des maîtres pour cibler les besoins pour les formations à venir et réguler ce qui n'a pas été compris.
- 1er trimestre : animation pédagogique ou stage autour de témoignages et mutualisation des expériences.

- Tout au long de l'année, accompagnement et régulation par l'équipe de circonscription. Si possible, organisation d'observations croisées entre enseignants de la même école et/ou d'écoles différentes.